

rejeté

SÉNAT

le 6 novembre 1963

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT EN DEUXIÈME LECTURE

*relatif à certaines modalités d'accomplissement
des obligations imposées par la loi sur le
recrutement.*

*Le Sénat a rejeté, en deuxième lecture, le projet
de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, en
deuxième lecture.*

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 6 novembre 1963.

Le Président,

Signé : JOZEAU-MARIGNÉ.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1^{re} lecture : 432, 471, 493 et in-8° 80.
2^e lecture : 551, 575 et in-8° 99.

Sénat : 215 et in-8° 90 (1962-1963),
11 (1963-1964).